

Réunion dialogue social DAM 11 décembre 2014

Présents :

Administration : MME BREHIER DAM MR QUITOT DRH MME COURSEAUX DRH MR BRULE DAM MR SAUVAGE SSGM .

Délégation SNPAM CGT : Nicolas MAYER SG du SNPAM CGT
Camille PUJOL SG Adjoint du SNPAM CGT
Bernadette STREIFF : Trésorière Adjointe du SNPAM CGT
Patricia BEN KHEMIS : représentante DDTM 64

Des délégations FSU, FO, CFDT, UNSA

En préambule, la DAM propose que 6 réunions aient lieu en 2015, elle va proposer un calendrier sur le 1er semestre avec dates et sujets.(réunion environ tous les 2 mois).

Armes :

Pour la DAM, Le sujet des armes est un sujet sensible, à regarder de façon organisée au fur et à mesure des réunions. La dotation en armes alternatives (Taser ou autres) n'est pas actuellement à l'ordre du jour. Ce sujet devra selon l'administration se dérouler et se construire au fur et à mesure des réunions prévues.

Budget 2015 :

Le Budget 2015 est actuellement à l'étude au Sénat. Pour la DAM, son ordre de grandeur reste identique à 2014. Pour la DAM, les arbitrages finaux ne sont pas encore rendus.

En 2014, environ 7% du budget n'a pas été consommé, la même chose pourrait se produire en 2015 dans un ordre de grandeur quasi identique.

Pour la CGT le budget doit être utilisé dans son intégralité au bénéfice des missions et des agents !

De plus, depuis les réorganisations de 2010, l'information des organisations syndicales sur les crédits alloués au BOP 205 (sécurité et affaires maritimes) et les ETP alloués à la mission et leur répartition se fait lors de réunions d'information, sans débat sur l'utilisation et la ventilation des moyens financiers et humains.

Pour mémoire, le BOP 205 SAM pour 2014 se monte à 194 millions d'€ et 2882 ETP, sur le BOP 217 action 11 (Personnels SAM) la prévision 2015 est de 191 € et 2870 ETP sur le BOP 217 action 11 (Personnels SAM).

La CGT dénonce ces baisses qui ne nous permettent pas d'exercer nos missions ! La communauté européenne nous impose des contrôles à juste titre (que ce soit en matière de contrôle des pêches, des rejets en mer...). Comment les agents mettrons en œuvre dans le cadre de la transition énergétique, ou les études sur la mise en place de l'éolien en mer, ou simplement, comment porterons-nous les politiques publiques par exemple ?

La DAM se place dans une posture d'application du budget 2015. Elle utilise ce que le secrétaire général de nos ministères met à sa disposition.

La CGT dénonce le manque de moyens et le manque de transparence de la DAM vis-à-vis de la répartition des ETP dans les différents établissements et services. Il n'y a aucun dialogue possible tant sur les manques de moyens humains mis en œuvre que sur la répartition financière. Nous avons notamment évoqué la situation de la DIRM MEMN avec 39 ETP en moins sur 2015.

Pour la Directrice, par cette baisse d'ETP, nous contribuons à diminuer la dette, mais nous essaierons de faire que cela soit le plus acceptable possible. Il y aura un effet redistributif dans les façades sur la base du Budget Base Zéro. Là encore, la DAM s'inscrit dans les contraintes budgétaires fixées par le SG du MEDDE.

La CGT exige de véritables réunions pour traiter de ces sujets essentiels. Il n'est pas normal d'apprendre les suppressions de postes par les retours des services déconcentrés. Ces réunions de dialogue social ne sont pas des « chambres d'enregistrement ». Vous devez procéder autrement

Sujets 2015 :

La DAM : « Je vous propose de parler des sujets à voir en 2015 car je pars à 15h15 et laisse la présidence à M. Brulé ».

organisation « métiers » :

Le cadrage PCME est à finaliser.

Le CGEDD doit présenter un rapport sur la mise en place de l'ARTT ULAM

Une refonte de la circulaire sur les Dispositifs de Contrôle et de Surveillance sera mise en place.

Un point sur les moyens du DCS (équipement moyens humains) devra être effectué.

Une présentation de la politique de changement moyens nautiques et un bilan sur la mise en œuvre des moyens nautiques sera présenté.

Les missions et les articulations avec la DPMA devront être précisées.

organisation « Gens de Mer » et affaires « économiques »

La réforme du rôle dans le cadre de la mission « démarche simplification » doit être mise en chantier.

Un point sur les services des « affaires économiques » doit être fait, notamment sur le couplage du FEAMP entre les régions et l'Etat.

Formation:

Conseil de perfectionnement à voir

Un point sur la formation des agents, tant initiale que continue sera présenté

Une expertise de la sécurisation des compétences sera mise en œuvre.

Sur les sujets prévus en 2015, la CGT a des questions à poser à la DAM :

Pour la CGT, le cadrage « PCME » devra bien tenir compte des sujétions liées à nos métiers en tout point du territoire.

La refonte de la circulaire sur les DCS devra tenir compte du manque d'agents et des revendications de la CGT telles que des ULAM dotées à 8 agents, comme le préconise le rapport « Lévy-Barraduc » de 2004

Pour la CGT les moyens en agents, notamment du DCS doivent être revus à la hausse !

En parallèle de la mise en place d'un comité de suivi pour l'ADS et l'ATESAT, un dispositif identique doit être mis en place par le SG pour le FEAMP.

Enfin, dans nos domaines maritimes, un effort doit être mis en place sur la formation initiale et continue. Les agents exercent une mission de compagnonnage entre eux, alors qu'ils croulent sous le travail du quotidien. Dans certains services, des agents sont « en rupture » et ne peuvent répondre aux demandes des marins, ou du public, faute de formation....

Point sur PUMA :

PUMA : c'est la mise en place d'un système informatique commun entre les Douanes et les Affaires Maritimes. Piloté par la MNP, ce logiciel gèrera l'immatriculation et la francisation des navires de plaisance en remplacement des logiciels actuels impala (AM) et Dani.(Douanes) Il unifiera les processus avec un document commun de saisie et un document commun en sortie de processus (Acte de francisation ou carte de circulation). De plus chaque copropriétaire aurait une carte de circulation.

Les OS dans leur ensemble se sont opposées à cette mesure. Des cartes d'un même navire délivrées à chaque copropriétaires multiplient les risques de fraudes (fausses ventes....)

A terme, l'objectif affiché est celui d'un portail unique comprenant les navires commerce et de pêches NAVPRO maintenue

La mise en place de ce logiciel s'inscrit dans la démarche de simplification administrative : « Dites le nous une fois », les professionnels de la plaisance pourront utiliser et effectuer les immatriculations et les changements de propriétaires dans une démarche identique aux garagistes.

Un calendrier est présenté :

Mise en production 1er semestre 2016 : AM +douanes

Mise en production 2eme semestre 2016 : grand public

Environ 80 agents plaisance seront concernés. Un accompagnement des agents et une formation seront à faire. Selon la DAM, l'évolution de la mission se fera vers un contrôle accru chez les professionnels, plus que de la saisie.

Pour la CGT, cela mériterait un « coup de pouce » pour un passage de C en B.

La CGT demande que les SGM soient intégrés dans le rapport CGEDD sur les AA et les dessinateurs. De même, la CGT demande qu'un plan de requalification soit mis en œuvre à l'insart de ce qui s'est fait pour les dessinateurs en 2007 dans de proportions identiques.

Chantier Service Santé des Gens de Mer :présenté par Thierry Sauvage

A ce jour, il n'existe pas de texte sur l'organisation du SSGM. Le rôle du SSGM est de : effectuer les visite d'aptitudes + activités visite des navires en SSGM + conseil CHSCT des entreprises maritimes....

Quelques chiffres :

45000 marins suivis en 2013 580 visites de navires 1751 heures de cours....

21 médecins avec 2000 visites par médecins

24 infirmiers

13 med vacataires métro +OM

1 infirmier vacataires

1 med agréé en métro+ 20 OM

Le chef du SSGM est la tutelle médicale, il conseille la DAM

Le rôle de la DIRM est réaffirmé. Les MC interrégionaux sont les interlocuteurs des DIRM

Des commissions médicales maritimes régionales remplacent les commissions régionales d'aptitudes.

L'organisation des SGM dépendant des DIRM dans les DML des DDTM doit être abordé, tout comme la localisation et l'hébergement des CSN dans les mêmes conditions. .

La CGT dénonce les risques de délocalisation des services SSGM actuellement localisés « au plus près de l'usager » dans les DIRM ou les DML.

NBI MARITIME

avancée de la démarche depuis juillet 2014,

- liste des fonctions ayant droit à la NBI
- arrêté ministériel précisant le nombre d'empolis par macro grade
- arrêté ministériel fixant pour chaque service et par macro-grade le nombre d'emploi éligibles et le

nombre de points de nbi

La DAM a saisi la DRH par note du 28 octobre 2014 du projet de répartition

La DAJ a validé la rédaction du projet de décret validant cette répartition

la DRH prépare le projet de saisine des services du guichet unique FP et budget

Selon l'administration, tout agent qui en bénéficie à ce pourra la conserver.

Questions diverses :

La CGT pose une question simple : l'application d'une circulaire de la DGAL du 21 mai 2014 demande que les services « cultures marines » s'emparent d'une tâche en plus de leur travail habituel. **Cette activité peut être estimée à 10 % de l'activité annuelle d'un service « culture marine ». Or nos services sont à l'os. La CGT demande que la DGAL « mette la main au porte monnaie » d'une façon ou d'une autre, soit en abondant financièrement ou en donnant du personnel pour effectuer la mission.**